

À qui de droit

Laténa, le 1^{er} août 2025
125033 – CC/vma

Certificat de bonnes mœurs

Madame, Monsieur,

La Commune de Laténa a pris la décision de ne plus émettre de certificat de bonnes mœurs, à compter du 1^{er} août 2025.

En effet, elle a constaté la grande difficulté de se porter garante et d'affirmer qu'une personne domiciliée sur le territoire communal puisse être recommandée du point de vue de sa moralité, de ses mœurs et de ses antécédents sur la base des renseignements, le plus souvent très partiels, en sa possession. L'établissement d'un certificat de bonnes mœurs semble dès lors arbitraire et non pertinent.

Cette lettre a valeur de justification vis-à-vis de toute personne ou entité en ayant fait la demande.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

La secrétaire



V. Dubosson



V. Renfer